



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 décembre 2017

**N°275/12/2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 - EXPLOITATION DE LA FOURRIERE  
AUTOMOBILE**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.*

**Etaient présents** : 30

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

**Pouvoirs** : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

**Absents** : 4

Mesdames, Messieurs Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Monsieur Christian PEREZ donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le service public de la Fourrière Automobile est délégué par convention, pour une durée de 7 ans à compter de 2011, à la Société JET ASSISTANCE.

Pour 2016, les grandes lignes du rapport d'activité sont les suivantes :

**Présentation générale de la délégation : caractéristiques**

**Le service délégué :**

- JET ASSISTANCE est chargée de la gestion de la fourrière automobile sur la commune de Montauban : enlèvements des véhicules, gestion du gardiennage et restitution.
- Le délégataire assure le service avec ses propres biens sans que la Ville de Montauban n'apporte de moyens.
- Le délégataire maintient son parc de véhicules sur 2016 :
  - 6 dépanneuses (poids lourds),
  - 1 véhicule léger utilitaire pour enlèvement motos et cycles,
  - 1 véhicule 4X4 pour sous-sols et accès difficiles.
- Effectif attaché partiellement à la délégation : 3 chauffeurs, 2 administratifs.
- L'activité est quasiment stable soit pour 2016 : 709 mises en fourrière police Municipale et 82 mises en fourrière police Nationale soit un total de 791 dont 191 véhicules remis au service des domaines :
  - 2 véhicules pour vente,
  - 191 véhicules pour destruction.

**Les comptes de la délégation**

Il n'existe pas de structure dédiée à la délégation : pas de comptes spécifiques mais une affectation au prorata du volume d'activité.

- Le Chiffre d'affaires 2016 s'élève à 123 352 €. A noter que la tarification appliquée par le délégataire est encadrée par un arrêté du Ministère de l'économie et des finances fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

L'amélioration de la qualité du service constatée en 2016, a contribué à maîtriser le coût supporté par la collectivité. Ainsi malgré à une hausse du nombre de véhicules de 30%, le reste à charge pour la collectivité est demeuré stable.

- Charges d'exploitation 2016 sont de 112 980 € contre 106 696 € en 2015, soit en augmentation de 6 284€ qui représente + 6% des charges.

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- Crédit-Bail : 15 504 € avec une évolution de + 3 097 € par rapport à 2015.
- Entretien et réparation du matériel : 5 256 € avec une diminution de 4 023 € par rapport à l'année précédente.
- Charges de personnel et charges sociales : 63 375 €, avec une augmentation en 2016 de 12 077€, soit + 24%. A noter une diminution de 3 000€ sur le personnel extérieur.
- Les dotations aux amortissements : 5 921€.
- Impôt sur les sociétés 2 184 €, en baisse de 2 824 €.

- Bénéfice 2016 : 12 328 € en baisse de 17% (- 2603 €) par rapport à 2015.

### La qualité du service

Globalement, l'année 2016 se caractérise par les éléments majeurs suivants :

- Mise en œuvre des nouveaux locaux d'accueil, et nouveau parking pour gardiennage des véhicules et de stockage des véhicules.
- Mise en œuvre de la vidéosurveillance sur le parking de gardiennage avec système d'alarme associé.
- Un effort a été porté sur l'efficacité du service en améliorant les procédures, ce qui a notamment permis de limiter la durée de gardiennage et par voie de conséquence l'impact financier pour la collectivité.

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 13 novembre 2017, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2016 sur l'exploitation du service public de fourrière automobile, tel qu'annexé à la présente délibération.

### PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**26 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES



PRÉFECTURE  
de TARN-ET-GARONNE  
26 DEC. 2017  
ARRIVÉE